

PROCES VERBAL du Conseil Municipal Extraordinaire de TRIZAC

du 28 MARS 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, suite à la convocation de M. Le Maire Louis Toty, envoyée par courriel le 24 mars 2025. Le Maire a précisé qu'il autorisait le vote à bulletin secret et qu'il serait absent.

En l'absence du Maire et du 1er Adjoint, Eric Dollé, la présidence est proposée par l'ensemble des conseillers à Sylvie Clavel, 2ème Adjointe, puis à Louis Mosser, 3ème Adjoint, qui ont tous deux décliné. Damien Spinouze, 4ème Adjoint, a accepté de présider la séance suite à la demande de l'ensemble du conseil présent.

Le quorum étant atteint, M. Damien SPINOUE ouvre la séance.

La validation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025 a été reportée, M. Le Maire n'ayant pas procédé à sa signature.

Nomination de la Secrétaire de séance par le conseil présent : Laetitia DUMAS

Présents : Sylvie CLAVEL, Loïc BORDERIE, Dominique PEYTHIEU, Laëticia DUMAS, Damien SPINOUE, Maryline AMBLARD, Louis MOSSER, Jacquy MALBEC.

Absents excusés :

M. Le Maire Louis TOTY

Eric DOLLE

Isabelle MOULIER

Jean Louis DELMAS

Absents non excusés :

Jean-Yves JOUVE

Michèle RAOUX

JACQUES GARNIER

RAPPEL DE LA CONVOCATION :

A la demande de huit d'entre vous qui veulent modifier mes délégations octroyées par le conseil municipal en début de mandat, je convoque un conseil municipal extraordinaire le :

Vendredi 28 mars à 18h30 pour en débattre et voter.

J'accepte la demande de vote à bulletin secret. Je ne serais pas présent à ce conseil.

A la lecture de la convocation par le président Damien SPINOUE, Sylvie CLAVEL a soulevé l'imprécision de l'ordre du jour, craignant une possible annulation du vote par la préfecture.

Après discussion, M. SPINOUE a décidé de ne pas procéder au vote.

À l'issue de ce conseil, l'ensemble des conseillers présents ont décidé d'adresser un courrier recommandé au Maire afin de solliciter la convocation d'un nouveau conseil municipal extraordinaire en bonne et due forme, dans le but de retirer les délégations de compétences de cette délibération du 25 juillet 2020. Une copie de ce courrier a été transmise à la sous-préfecture.

M. Damien SPINOUE, président, met fin à la séance à 19h07.

SPINOUE Damien


Laetitia DUMAS
